

PROCES VERBAL

Réunion du Bureau AFSSI

Tenue le 11 avril 2022

Présents :

- Hugues Contamin, Président
- Francois Caussade, vice-Président
- Joel Vacus, vice-Président
- Pascal Leuraud, Trésorier
- Yohan Grosjean, directeur des opérations

Suite à la présentation du GIRCOR réalisée le 8 avril 2022 lors de notre assemblée générale par son président Ivan Balansard, le bureau AFSSI juge qu'une adhésion à cet organisme serait souhaitable.

Pour rappel, le Gircor (*groupe interprofessionnel de réflexion et de communication sur la recherche*) est une association sans but lucratif qui rassemble en France les établissements de recherche biomédicale publics et privés ainsi que les entreprises du médicament. La mission du Gircor est d'informer sur la recherche animale (ou expérimentation animale) afin que le public puisse bâtir son opinion sur ce sujet en connaissance de cause.

Dans le contexte actuel marqué par un très fort lobbying français et européen mené par des associations militantes pour le bien-être et la protection animal, **l'utilisation des animaux à des fins expérimentales est très largement remise en question**. Certaines décisions ont un impact immédiat pour nos membres ; d'autres se feront ressentir à moyen terme.

C'est donc un enjeu vital pour nombre d'entreprises de l'AFSSI que de s'informer sur les actions en cours, et bénéficier de l'appui et de l'expérience d'une structure telle que le Gircor pour porter dans les instances concernées la voix des acteurs de la recherche biomédicale.

L'adhésion au Gircor nécessite de nous acquitter au titre de l'AFSSI d'une cotisation annuelle s'élevant à 5500€.

Considérant que :

- Cette cotisation n'est pas d'un montant négligeable pour le budget de notre association
- Tous les membres de l'AFSSI ne sont pas concernés par cet enjeu

Il est décidé que :

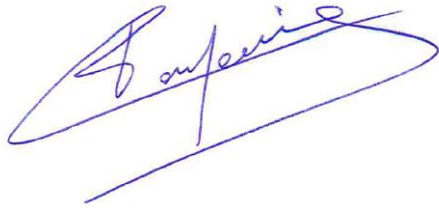
- Nous proposerons à nos membres sur la base du volontariat une sur-cotisation
- Cette sur-cotisation sera indexée au chiffre d'affaires de la société
- Le barème proposé est le suivant :
 - ✓ CA < 1M€ : 300 €HT
 - ✓ CA entre 1 et 5 M€ : 600 €HT
 - ✓ CA > 5 M€ : 1000 €HT

- L'AFSSI assumera le reste à charge

Il est précisé que l'adhésion au Gircor se fera au nom et au titre de l'AFSSI.
Seuls les membres à jour de cotisation sur l'exercice en cours pourront y contribuer.

Signatures

Hugues Contamin, Président



Joel Vacus, VP, secrétaire

